

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°23-130

SERVICE : DIRECTION CONSTRUCTION ET PATRIMOINE

OBJET : Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des systèmes d'éclairage multi sites

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

Numéro annulé – doublon du n°23-143